



## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 8 décembre 2022

**Présidence** : M. Jérémy Cloux

**Secrétaire** : Mme Marion Villars

Le Vice-Président, Jérémy Cloux, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

### 1. Appel

#### Excusés

Berner Frédéric

Mellioret Jessica

Ruch Thierry

Bertez Bruno

Mermoud Henri

Vaney Alexandre

Bezançon Marina

Mermoud Isabelle

Weber Fabrice

Borgeaud dit Avocat Martine

Pichonnat Jonathan

Zimmermann Christina

Langlois Nathalie

Présents : 25	Excusés : 13	Absents : 0	Total : 38
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Vice-Président déclare la séance ouverte.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2022
3. Communications du Vice-Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 12/2022 - Budget 2023
6. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022

**Page 2** : M. Mauro Re demande de corriger « les travaux de sécurisation de la route de Riau et des arrêts de bus de Riau Graubon et des Balances ont commencé ».

Mme Carol Gachet demande à ce que tous les « Carole » soient corrigés en « Carol ».

**Page 3** : M. Mauro Re demande la correction suivante « La commune a acheté, pour la période du 15 mai au 9 octobre 7'700 m<sup>3</sup> à 1.60.- le m<sup>3</sup>, ce qui fait un total de 12'320.-. La commune l'achète 1.60.- à l'association, mais elle la revend à la population 1.20.-, ce qui fait 9'240.- de recette, soit une différence de charge pour la commune de 3'080.-. ».

**Page 4** : Mme Maria Spoerry demande la correction suivante « Préavis municipal n° 9/2022 - Demande de crédit extra-budgétaire de CHF 7'000.00 du poste « Informatique (190.311.00) destiné à la refonte du site internet communal ».

M. Mauro Re demande la correction suivante « Elle indique que notre village se doit de présenter une image positive à l'externe, surtout par l'usage d'internet ».

M. Mauro Re demande la correction suivante « Elle ajoute qu'une diminution du nombre de sollicitations au guichet de l'administration communale est à prévoir. ».

**Page 6 :** M. Jacques Chappuis demande la correction suivante « le préavis prévoit, par rapport à la route RC.601, d'être en-dessus des normes exigées (...) dans le cas contraire, les normes ne seraient plus respectées. ».

M. Nicolas Saugy demande la correction suivante : « M. Bruno Bertez **se demande si** l'amortissement sur 20 ans est quelque chose de raisonnable à l'heure actuelle, avec une génération qui évolue très vite, et que peut-être cette installation sera périmée dans 5 ou 10 ans. ».

M. Nicolas Saugy demande la correction suivante « la commune de Corcelles a changé tous ses luminaires »

M. Mauro Re demande la correction suivante « Faire le contrôle mécanique et réparer les lampadaires coûte. ».

**Page 8 :** M. Mauro Re demande la correction suivante « cette eau provient du lac ».

**Page 9 :** M. Mauro Re demande la correction suivante « Concernant la forêt gourmande, on cherche des personnes. ».

Le Vice-Président passe au vote.

*Résultats : OUI : 21 NON : 0 Abstentions :3*

*Le Vice-Président ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 21 voix.*

### **3. Communications du Vice-Président**

Le Vice-Président souhaite un bon rétablissement à la Présidente.

### **4. Communications de la Municipalité**

**M. Philippe Thévoz** revient sur les événements de 2022. En début de législature, un questionnaire avait été distribué. La création d'un lieu de rencontre, des mesures pour sécuriser et fluidifier le trafic, le réaménagement de la place de jeux font partie des divers points sur lesquels les habitants voulaient que la Municipalité se penche.

Finalement, les travaux à la route de Riau ont débuté cette année. Un trottoir est en cours de construction. Les bordures ont été posées. Le revêtement sera posé le 15 décembre si les conditions météo le permettent. La route sera donc bientôt ouverte et praticable. Les travaux se poursuivront au printemps prochain. Ils concerneront la route de Riau jusqu'à la Mellette, ainsi que la réfection de certaines conduites d'eau. Les abris de bus de Riau Graubon et des Balances seront également concernés par ces travaux.

Le droit de préemption est souvent évoqué dans la presse. Cela concerne plutôt la commune de Prilly. Dans le Temps, un article parle de Montpreveyres et de son droit de préemption qui a été utilisé.

L'association El Jire est une association qui développe un gîte pour les pèlerins. Actuellement, il y a une chambre avec 4 lits. Le projet est d'aménager les combles en dessus de la salle du Tilleul. Le permis de construire a été délivré. L'association cherche actuellement à récolter les fonds nécessaires.

Une taxe de séjour a été adoptée par la commune pour les résidences secondaires. Un courrier a été distribué afin que les personnes concernées puissent s'annoncer d'ici la fin de l'année.

Pour 2023, les travaux des routes se poursuivent. M. Thévoz espère que les chemins agricoles seront réfectionnés. Le projet de plantation d'arbres fruitiers dans la forêt (forêt gourmande) est en cours.

**Mme Carol Gachet** commence sa rétrospective de l'année 2022. La Municipalité souhaitait développer sa communication. Le nouveau journal « Le Chant du Rossignol » a permis d'établir un lien entre les habitants et la Municipalité.

L'adoption du plan d'affectation a été un événement marquant de 2022. Il a été adopté après une longue bataille avec le canton. Un nouveau règlement des constructions, qui figure sur le site internet de la commune, a été adopté. De nouvelles constructions vont voir le jour dans le village.

Au niveau des ressources humaines, M. Frédéric Despond, employé communal, a démissionné et a été remplacé par Mme Evolène Millet, nouvelle employée communale. Une équipe d'auxiliaires a vu le jour avec l'engagement de M. Jacques Chappuis, M. Gilles Cloux et M. Robert Trincat.

Un forum participatif a été organisé en juin. Il a permis de réunir plusieurs habitants de la commune qui ont discuté du développement de certains projets.

La soirée participative concernant l'ancienne laiterie a réuni une vingtaine de personnes. Cela a permis l'émergence de plusieurs idées.

Pour 2023, au conseil du mois de mars, les nouveaux chantiers qui commenceront vont être mise en évidence. En matière d'urbanisme, il y a un souhait d'avoir une étude plus globale au niveau de la circulation dans le village, des espaces verts et des espaces de rencontres.

Le 9 mars, une soirée sera organisée à la salle des Balances pour aborder la question des panneaux solaires. Un spécialiste de l'énergie solaire sera présent pour répondre aux questions des habitants et un représentant d'une société coopérative pour l'achat de panneaux solaires viendra présenter sa société.

La Municipalité souhaite se pencher sur le soutien qu'elle peut offrir aux associations locales, afin qu'il soit plus évident et transparent.

Pour le personnel communal, il y aura quelques changements. Mme Emilie Ruch, de Froideville, reprend le contrôle des habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Et pour le personnel de voirie, M. Jérémie Aubert a annoncé son départ pour fin février 2023. M. Daniel Dewarrat est, à un petit pourcentage, le responsable du réseau d'eau.

**M. Claude Küng** a évoqué les fuites d'eau du village. Les 22 août et 24 septembre, il y a eu des fuites à la rue du village 7. La conduite était fendue sur 1m50 de long. Le 5 novembre, c'est à la rue du village 47, sur un terrain et non sur la route, que cela s'est produit. Ces différentes fuites sont dues à l'ancienneté des conduites qui ont plus de 50 ans.

En 2021, la commune a vendu de l'eau à l'AIEJ pour CHF 10'115.-. En 2022, du 1<sup>er</sup> janvier au 4 décembre, la commune a vendu 9'049 m3 d'eau pour CHF 3'619.- et a dû acheter 8251 m3 d'eau pour CHF 13'201.-. Le coût pour la commune revient donc à CHF 9'582.-. Ceci est dû à la sécheresse.

Le coût de l'eau pour les habitants va passer de CHF 1.20.- à CHF 2.00.-. Cette augmentation est nécessaire en raison des divers investissements votés concernant le réseau d'eau.

La STAP contient deux pompes qui envoient de l'eau des sources de la commune au réservoir de la montagne du château. Ces deux pompes sont de 1976. La pompe numéro 1 est hors service depuis le 11 janvier 2021. Il reste la pompe numéro 2 mais, depuis septembre, le moteur est grippé. Il se met donc en surchauffe et déclenche l'alimentation électrique. Depuis un mois, le moteur surchauffe 2 à 3 fois par semaine. Cela demande une intervention à la STAP pour réenclencher le moteur et cela se produit entre 23h00 et 3h00 du matin. Afin de tenir jusqu'aux travaux de rénovation et au changement des pompes, le moteur de la pompe numéro 1 a été installé sur la pompe numéro 2, ce qui fonctionne pour le moment.

Des conduites et des chambres du réseau d'épuration ont été refaites. Les travaux devraient être finis avant Noël.

La déchetterie a été réaménagée. Du tout-venant a été mis sur le sol pour ne plus avoir de gouilles d'eau. La Municipalité a décidé de mettre à disposition des habitants une benne pour le plastique. Elle demande à ce que les récipients qui ont contenu de la nourriture soient rincés.

Pour 2023, les travaux de mise en conformité du réseau d'eau commenceront en mars-avril à cause du retard pris avec les démarches administratives. La Municipalité a demandé à l'entreprise Gemetris une étude des coûts engendrés, pour la commune, par la réfection des conduites d'eau potable et des eaux usées qui traversent le village. Pour l'épuration, les travaux de la zone Est du village sont terminés ; il reste encore la zone Ouest, de la Mellette jusqu'à l'usine Cobelux.

La Municipalité va étudier le passage aux LED pour l'éclairage public sans le système de télégestion et les différentes options possibles.

La Préfecture a demandé à la commune d'organiser un point de rassemblement d'urgence en cas de pénurie d'électricité. La Municipalité est en train d'étudier un plan et tiendra la population au courant de la suite des événements.

**M. Mathieu Villet** annonce que la commission de durabilité s'est réunie une première fois pour faire une introduction au PECC.

En fin d'année 2022, la Municipalité a décidé d'offrir aux jeunes parents du village, en plus des 5 rouleaux de sacs poubelles, un cadeau de naissance. Une distribution de ces cadeaux sera organisée.

Le samedi, lors de la course de caisses à savon, un cadeau a été offert aux jeunes qui ont eu 18 ans ainsi qu'aux personnes ayant obtenu la nationalité suisse.

« La Déchet' en folie » a eu lieu avec deux accordéonistes qui ont été invités à jouer. L'événement a été accompagné d'un apéritif. Cette manifestation a été organisée dans le but de renforcer la cohésion sociale et de faire vivre le village. Le festival « la Bouêlée » a été organisé dans la même optique. Il a été un grand succès.

Pour 2023, la Commune travaille avec une entreprise basée à Ouchy pour développer son nouveau site internet. Le 4 février, une réunion avec la commission de la durabilité aura lieu par rapport au PECC. Au niveau de la culture et des manifestations, « la Déchet' en folie » aura de nouveau lieu et le festival « la Bouêlée » également, mais sous forme associative. La Commune est toujours en prospection pour une rénovation de la place de jeux. Dans la forêt, les bancs et les tables sont en train d'être rénovés et la Commune en ajoutera d'autres.

**M. David Mellior** évoque le nouveau collège Gustave Roud à Carrouge. Celui-ci est terminé et son inauguration a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Il contient 24 classes pour un total de 480 élèves. L'ancien collège de Montpreveyres loge l'école du Potier qui s'y plaît beaucoup. Une rampe d'accès a été installée pour les handicapés. Cette école serait intéressée à louer les galetas s'ils devaient se libérer.

L'ancienne laiterie est libre afin de laisser la place à de nouveaux projets. Lors du prochain Conseil en mars, des projets seront présentés. Le bâtiment des Vernettes est complètement loué. Un digicode va être installé à l'entrée car il y a eu quelques effractions dans les sous-sols.

Pour 2023, l'épicerie du village va être reprise par Mme et M. Cani. Ils vont la réaménager et la faire évoluer. Concernant le congélateur, il est actuellement plein et un règlement va être envoyé à tous les locataires. La grande salle coûte plus que ce qu'elle rapporte sur l'année. Une solution pour équilibrer les comptes est en cours de discussion. Le réseau APERO est en discussion avec la commune pour la création d'une garderie car Montpreveyres est géographiquement bien placée.

Le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Saugy demande une explication sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de l'eau.

M. Claude Küng répond que la commune vend de l'eau à l'AEJ CHF 0.40 et elle l'achète à l'AEJ CHF 1.60. Cette différence provient des frais divers.

M. Dominique Spoerry est surpris des mouvements rapides des employés communaux.

M. Philippe Thévoz explique que c'est un concours de circonstance. M. Frédéric Despond souhaitait quitter la commune pour avoir une nouvelle expérience et mettre l'accent sur son activité de fontainier.

M. Christophe Staub demande quand il recevra le cadeau de naissance.

M. Mathieu Villet répond que la distribution a commencé. Il reste 6 personnes qui ne l'ont pas encore reçu, mais cela ne saurait tarder.

M. Jean-Marc Ruiz demande l'utilité de mettre en place un point d'urgence.

Mme Carol Gachet répond que le Canton demande à ce que chaque commune en aie un, en lien avec les possibles pénuries d'énergies. Pour la Municipalité, c'est l'occasion de mettre un point d'urgence en place pour la commune, non seulement pour une possible pénurie d'énergie, mais également pour d'autres événements comme par exemple un éboulement.

M. Vincent Légeret explique, en tant que commandant à la protection civile à Lausanne, que ces points d'urgence aident à récolter des informations comme un décès. C'est la raison pour laquelle le canton demande à ce que chaque commune prévoie un point d'urgence, si une pénurie d'électricité se présenterait.

Le Vice-président remercie la Municipalité pour leur travail en 2022 et clôt la discussion.

## 5. Préavis municipal n° 12/2022 – Budget 2023

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. François Villars, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. La commission relève, entre autres :

- Le projet de budget présenté par la Municipalité dévoile, comme l'année dernière, un léger excédent de recettes de CHF 369.- (CHF 766.- en 2022), ainsi qu'une marge d'autofinancement positive de CHF 242'780.-.
- Le budget 2023 présente, au niveau du personnel, la création d'un nouveau poste de travail de 0.2 ETP au contrôle des habitants. L'inflation prise en compte pour l'élaboration des salaires du budget est de 1.5%.
- La Municipalité souhaite poursuivre les études visant à développer un plan énergie et climat communal (PECC) pour CHF 6'725.-.
- Il est prévu une subvention de CHF 10'000.- pour le festival « la Bouêlée ».
- Un montant de CHF 10'000.- est prévu pour la remise en état de 5 aribus, CHF 37'000.- de frais d'honoraires pour une planification urbanistique et d'espaces publiques, CHF 6'000.- pour la pose d'une borne de recharge pour voitures électriques à l'immeuble les Vernettes et CHF 6'000.- pour l'acquisition de matériel audiovisuel.
- Concernant les grandes charges, la commission relève les hausses importantes de nos participations à l'ASIJ pour CHF 60'000.-. Elle invite les délégués de la commune à intervenir lors des assemblées générales en vue d'entreprendre des démarches visant à réduire la politique des coûts.
- Les recettes fiscales ont été augmentées de CHF 292'500.-, principalement en raison d'une hausse de CHF 150'000.- sur l'impôt sur le revenu. En raison des divers chantiers, les droits de mutation ont été augmentés de CHF 60'000.-. Il est prévu de rehausser le prix de vente du m3 d'eau de CHF 1.20 à CHF 2.00, représentant une augmentation de 66% des charges, auquel il faudra encore rajouter la prise en compte de la nouvelle TVA de 2.5%. Cette hausse a pour objectif d'équilibrer les coûts du Service des eaux, face aux futurs investissements sur le réseau d'eau.

- L'ensemble des charges supplémentaires a été principalement compensé par une adaptation des recettes fiscales, la marge financière latente de la commune s'en trouve réduite d'autant.

La Commission invite les Conseillers à accepter le préavis.

Le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Ruiz demande à quoi correspondent les 2.5% de TVA.

M. Christophe Péclard répond que la commune va être soumise à la TVA car son chiffre d'affaires est supérieur à CHF 100'000.- par dicastère. Elle s'élève à 2.5% car c'est la TVA réduite pour les biens de première nécessité. C'est une loi fédérale.

M. Mauro Re constate une augmentation des charges sans faire référence à la marge d'autofinancement. La hausse des charges est de CHF 300'000.- environ et on a une hausse d'impôts pour compenser cela. Il demande si c'est la hausse des impôts qui va permettre d'assumer l'ensemble des charges telles qu'elles sont budgétées. Les impôts pouvant varier, il se demande alors si les budgets de postes tels que travaux et services de voirie peuvent être revus à la baisse.

M. Philippe Thévoz répond qu'au niveau des recettes, il y a du retard dans le paiement des impôts et que la Municipalité pense recevoir plus d'impôts car il y a de nouveaux habitants, les salaires vont augmenter et des droits de mutation vont être perçus pour les nouvelles constructions. La Municipalité estime qu'elle est assez juste au niveau des recettes. Au niveau des charges, elle adaptera au fil de l'année.

M. Mathieu Villet ajoute que le budget est une marge de manœuvre pour la Municipalité. Plus la marge de manœuvre est petite dans le budget et plus elle sera petite pour la Municipalité. Si on regarde les impôts sur le revenu, en 2021, il y avait CHF 1'257'925.- et la Commune a budgétisé moins d'impôts sur le revenu pour 2023. Pour la commune, le budget 2023 est plus élevé que celui de 2022. Il se base sur la pratique et sur ce qui peut se prévoir. Le budget lui semble tout à fait correct et rappelle que la commission des finances le pense aussi.

M. Jacques Chappuis a remarqué que la subvention concernant le nouveau PGA ne figurait pas dans le budget. Cette subvention représente 40% du coût total engendré par la mise en œuvre du PGA. Il demande si ce retour a déjà eu lieu et apparaîtra dans les comptes 2022 ou si c'est un oubli.

M. Christophe Péclard répond que la subvention du PGA n'apparaît pas dans les comptes car c'est un préavis. La subvention viendra en diminution du montant qui va être inscrit au bilan.

M. Jacques Chappuis ajoute qu'à la page 21 du budget, rubrique 810.435.0, la Commune annonce une augmentation du coût de l'eau, passant de CHF 1.20.- à CHF 2.00.-. Il trouve que cela est énorme et exagéré. Il demande donc pourquoi il y a cette augmentation.

M. Philippe Thévoz répond que les années précédentes, la Commune a acheté très peu d'eau. La Commune achète l'eau à CHF 1.60.- et la revend CHF 1.20.-. Au vu des travaux pour refaire le réseau d'eau, la Commune s'est vue obligée d'augmenter le prix de l'eau afin de trouver un équilibre.

M. Christophe Péclard ajoute que les taxes doivent couvrir les charges et au vu des investissements d'1 million, il y aura des amortissements sur ce compte-là. La Municipalité doit donc adapter le prix de l'eau sinon les travaux ne pourront pas être faits.

M. Jacques Chappuis ne comprend pas, à la page 4, rubrique 110.318.50 du budget, l'explication en bleue et les chiffres ne correspondent pas aux chiffres donnés par impactconcept lors de la réunion de la commission du PECC du 23 novembre dernier.

M. Mathieu Villet répond qu'il en prend note et qu'il va regarder ces chiffres de plus près.

M. Jacques Chappuis demande, à la page 5, ligne 150.365.0 du budget, si les CHF 10'000.- donnés pour « la Bouêlée » sont pour l'édition 2022 ou 2023.

M. Mathieu Villet répond que c'est pour l'année 2023.

M. Jacques Chappuis ajoute que la Municipalité devait uniquement lancer l'idée du festival qui par la suite serait repris par quelqu'un autre que la commune. Il se demande donc pourquoi la commune octroie CHF 10'000.- pour le festival « la Bouêlée » pour 2023.

M. Philippe Thévoz répond que c'est la Commune qui a lancé ce festival de village et qui, dans les premières années, entend soutenir cette fête jusqu'à ce qu'elle soit autonome financièrement. Elle a besoin du soutien du fond publique pour continuer à se produire.

M. François Villars trouve qu'il y a un déséquilibre entre les CHF 10'000.- prévus pour le festival « la Bouêlée » et les montants moins élevés que les autres associations locales reçoivent.

M. Philippe Thévoz répond qu'il est prévu, pour l'année 2023, de traiter de manière plus équitable les futures manifestations et sociétés du village.

Mme Carol Gachet ajoute que pour 2023, les besoins des sociétés et événements locaux seront étudiés dans le but de leur apporter un soutien, que ce soit par des subventions ou la mise à disposition de matériel ou d'employés communaux. Pour cela, des demandes doivent être faites par les intéressés. Actuellement, c'est un peu flou.

M. François Villars ajoute qu'aucune ligne dans le budget ne correspond à cela.

Mme Carol Gachet ajoute qu'elle en prend note.

M. Jaques Chappuis revient sur le fait que les employés communaux aident pour les manifestations. Cela ne correspond pas à un montant de CHF 10'000.-. Il trouve que M. François Villars a raison par rapport à ces CHF 10'000.-. La commune a beaucoup de sociétés locales et il serait bien de les soutenir à l'aide de subventions. Il demande à la Municipalité de revoir le budget du festival « la Bouêlée » à la baisse afin d'alléger la commune. Il ajoute que les organisateurs de ce festival peuvent faire une demande de subventions au fond culturel.

M. Mathieu Villet remercie pour ces conseils. Il ajoute que les CHF 10'000.- ont été calculés sur une base pratique. Ce festival est tout d'abord une fête de village que la Municipalité a proposé suite à l'envie de la population d'avoir plus de vie dans le village.

Par rapport aux sociétés locales peu soutenues, il rappelle que la commune fait des gestes envers divers sociétés en leur offrant la location de la salle des Balances, comme pour le théâtre par exemple.

M. Jean-Marc Ruiz demande à quelle eau correspondent les CHF 100'000.-.

M. Christophe Péclard répond que cela correspond uniquement à la fourniture de l'eau claire.

M. Nicolas Saugy demande à ce que la Municipalité ait une oreille bienveillante envers la course de caisses à savon car, par les temps qui courent, il est difficile de trouver des sponsors.

M. Mathieu Villet répond qu'il est déjà en contact avec Thierry Ruch concernant la course de caisses à savon.

Le Vice-Président clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

*Résultats : OUI : 15 NON : 4 Abstentions : 4*

*Le Vice-Président ne vote pas. Le préavis est adopté avec 15 voix.*

M. Philippe Thévoz annonce que la Municipalité va prendre en compte les remarques exprimées lors de ce conseil.

## **6. Divers et propositions individuelles**

M. Michel Jaquier trouve que l'abri situé à l'intersection de la Croix-Neuve pour les enfants se trouve dans un piteux état. Plusieurs planches sont cassées. Il demande si la Municipalité a prévu de faire des réparations.

M. Philippe Thévoz répond que la Municipalité a constaté l'état de l'abri. Il relève toutefois qu'il ne présente actuellement aucun danger.

M. Vincent Légeret demande à quelle période de l'année la réfection des chemins agricoles va être faite et comment les propriétaires seront informés.

M. Philippe Thévoz répond que les riverains concernés seront informés directement, mais il ne sait pas quand les travaux commenceront.

Mme Carol Gachet annonce que les habitants de la Mellette ont reçu une pétition qui demandait le 30 à l'heure pour le quartier de la Mellette. Elle clarifie le fait que cette pétition émane d'un habitant et non de la Municipalité.

M. Philippe Thévoz indique que des doutes ont été exprimés au sujet des mesures prises par rapport au bruit produit par la circulation de la route de Berne. La Municipalité a interpellé la DGMR qui a répondu qu'ils avaient mandaté un bureau d'acoustique pour contrôler l'efficacité des mesures d'assainissement réalisées. Les résultats indiquent que le bruit est tout à fait correct.

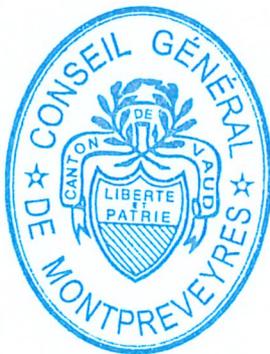
M. Claude Küng ajoute qu'il faut changer la vanne principale de bouclage de la route du Village. Pour ce faire, l'eau sera fermée le mercredi 14 décembre de 8h00 à 17h00 à la route du village 7. De plus, les luminaires défectueux de la commune ont été réparés ce jeudi 8 décembre.

M. Philippe Thévoz remercie l'engagement des conseillers, des employés communaux ainsi que de ses collègues.

Le Vice-Président annonce que le prochain conseil général aura lieu le 16 mars 2023.

Le Vice-Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h12.

Jérémy Cloux  
Vice-Président



Marion Villars  
Secrétaire

